



Demande de badge d'accès à la déchèterie par un particulier

Civilité : Monsieur Madame

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse :

Commune :

Téléphone : Mail :

Je souhaite récupérer mon badge d'accès à la déchèterie de :

Nexon

Châlus

Délai de 3 semaines

Document à remplir et à transmettre soit au gardien des déchèteries de Châlus ou Nexon soit à la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus avec une photocopie d'un justificatif de domicile récent (facture EDF, France Télécom etc..).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à autoriser l'accès en déchèterie et à la transmission par courriel aux usagers de ces installations d'informations relatives à la gestion des déchets. Les destinataires des données sont le SYDED et la collectivité ayant la compétence collecte des déchets.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au SYDED ou à la collectivité ayant la compétence collecte des déchets.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à la réception de la lettre d'information.



Demande de badge d'accès à la déchèterie par un particulier

Civilité : Monsieur Madame

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse :

Commune :

Téléphone : Mail :

Je souhaite récupérer mon badge d'accès à la déchèterie de :

Nexon

Châlus

Délai de 3 semaines

Document à remplir et à transmettre soit au gardien des déchèteries de Châlus ou Nexon soit à la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus avec une photocopie d'un justificatif de domicile récent (facture EDF, France Télécom etc..).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à autoriser l'accès en déchèterie et à la transmission par courriel aux usagers de ces installations d'informations relatives à la gestion des déchets. Les destinataires des données sont le SYDED et la collectivité ayant la compétence collecte des déchets.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au SYDED ou à la collectivité ayant la compétence collecte des déchets.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à la réception de la lettre d'information.